



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

1

Pourquoi nettoyer les locaux de travail ?

Le SRAS-CoV-2 ne se multiplie pas dans l'environnement, mais persiste de quelques heures à 6 jours en fonction de la nature du matériau du support, de l'humidité ambiante, de la température, de la quantité de liquide biologique déposé et sa concentration virale. La dose infectante (la quantité de virus pouvant entraîner une maladie) n'est à ce jour pas connue. Toutefois, on estime qu'il est possible de se contaminer en touchant des surfaces contaminées (par des postillons d'une personne infectée ou par des mains contaminées), puis en portant les mains à la bouche, au nez ou aux yeux.

2

Quelle différence entre le nettoyage et la désinfection ?

Le nettoyage, effectué par essuyage avec un produit contenant un tensioactif, permet d'éliminer les matières grasses, les poussières, etc. Outre son activité de dégraissage de surfaces, le tensioactif peut également dégradé les lipides de l'enveloppe du virus Covid-19 et ainsi l'inactiver. Ces tensioactifs sont présents dans les produits de nettoyage tels que les savons, les dégraissants, les détergents, les détachants, les lessives, les produits pour vaisselle habituellement utilisés.

Le virus étant fragile et sensible aux tensioactifs, une opération de désinfection doit être réalisée lorsque l'évaluation des risques le justifie par une analyse approfondie et factuelle du risque d'exposition résiduel persistant après la réalisation d'un nettoyage complet (ex : les milieux de soins, les laboratoires, etc.).

Lorsqu'une opération de désinfection est jugée nécessaire, celle-ci ne peut intervenir qu'après une première opération de nettoyage afin de garantir l'efficacité du procédé de désinfection et ce quel que soit le procédé et le produit de désinfection utilisé.

Une désinfection visant le virus est réalisée avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019) ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5 % de chlore actif ou l'alcool (éthanol ou isopropanol) à 70 % de concentration minimum.



NB : Le vinaigre blanc est inefficace contre le Covid-19.

L'usage répétitif du désinfectant peut créer des micro-organismes (bactéries, moisissures) résistants au désinfectant. Un désinfectant mal employé tue les micro-organismes les plus sensibles mais permet la survie des micro-organismes les plus résistants, le désinfectant n'ayant plus aucun effet et procurant alors un faux sentiment de sécurité.



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

Par ailleurs, une désinfection inutile constitue une opération de travail à risque pour les salariés (exposition aux produits chimiques, risque de troubles musculo-squelettiques, etc.).

3

Quels sont les risques liés aux produits de nettoyage ?

Les produits de nettoyage préconisés pour l'entretien des surfaces sont principalement des détergents aqueux contenant majoritairement des tensioactifs. Ces détergents peuvent aussi contenir des colorants, des parfums, des conservateurs, etc.

Les détergents aqueux sont généralement des produits irritants. La sévérité des symptômes en cas de contact accidentel avec la peau ou les yeux dépend de la concentration du produit et de la durée de contact. Le contact répété avec le détergent dilué peut provoquer une sécheresse, des rougeurs, des irritations voire des lésions de type « crevasses ».

Les agents conservateurs, les colorants et les parfums présents dans ces produits peuvent également être à l'origine d'allergies cutanées ou respiratoires.

4

Quels sont les risques liés aux produits de désinfection ?

Les solutions concentrées d'hypochlorite de sodium (eau de Javel) sont corrosives et oxydantes. Elles peuvent entraîner des lésions très graves en cas de contact avec la peau ou les yeux. Lorsqu'elles sont diluées aux concentrations habituelles d'utilisation, elles restent irritantes pour les yeux.

L'eau de Javel même diluée dans l'eau froide ne doit jamais être utilisée en mélange avec d'autres produits comme le vinaigre, l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque, etc. au risque de provoquer des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.



NB : Eviter l'achat de pastilles « de Javel » qui n'ont pas les propriétés équivalentes à celles de l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) et peuvent contenir des substances dangereuses supplémentaires.



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

En tant que virucide, l'éthanol ou l'isopropanol sont utilisés à forte concentration pouvant entraîner une sécheresse, des rougeurs, des irritations en cas de contact répété avec la peau. Des lésions de type « crevasses » peuvent également apparaître.

L'éthanol et l'isopropanol sont aussi des dépresseurs du système nerveux central et peuvent provoquer en cas de fortes expositions par inhalation, des effets narcotiques, des maux de tête, une irritation des yeux et des voies respiratoires.

De plus, les désinfectants à base d'éthanol ou d'isopropanol sont des liquides facilement inflammables et susceptibles d'être à l'origine ou d'alimenter un incendie.

5

Quelles sont les mesures de prévention à mettre en place avec les produits de nettoyage et de désinfection ?

Des protocoles de nettoyage/désinfection doivent être établis afin de définir les zones, la périodicité et les moyens mis en œuvre dans le respect strict des instructions préconisées par le fabricant du produit (ex : concentration, matériel et technique d'application, temps de contact, nécessité de rinçage dans certains cas, etc.).

Le produit doit être choisi en fonction du type de salissure à éliminer (pour le produit de nettoyage), de son efficacité contre le(s) micro-organisme(s) ciblé(s) (pour le produit de désinfection), de sa compatibilité avec les surfaces à nettoyer/désinfecter, des risques auxquels il peut exposer et de son mode d'application.

Ainsi, il est recommandé d'obtenir auprès du fournisseur du produit la fiche de données de sécurité (FDS) et la fiche technique afin de connaître les risques liés à l'utilisation du produit et les conditions d'emploi.

Les modes opératoires réduisant les risques de contact et d'inhalation avec les produits doivent être privilégiés. L'utilisation de vaporisateurs ou pulvérisateurs doit être évitée afin de limiter la formation d'aérosol et de gouttelettes de produit dans l'air susceptibles d'être inhalés par les salariés et ainsi irriter les voies respiratoires. Il est conseillé d'imbiber une lingette ou un bandeau à usage unique avec le produit pour limiter la formation d'aérosols.

Si une dilution doit être effectuée, des systèmes de dosage sans transvasement (centrale de dilution, pompes doseuses, unidoses à diluer, etc.) sont à privilégier puisqu'ils permettent d'éviter les projections cutanées et/ou oculaires.



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

Ces opérations de nettoyage/désinfection ne doivent pas être réalisées en présence de salariés ou d'autres personnes (enfants si crèches, élèves si école). Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès.

Les locaux seront aérés par l'ouverture des fenêtres pendant et après les opérations de nettoyage/désinfection pour éviter les risques d'inhalation des produits et favoriser le séchage des surfaces.

Le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation sera vérifié (ex : entrées d'air non bouchées).

Il faudra éviter les reconditionnements de produits. En cas de reconditionnement, reproduire l'étiquetage sur le contenant et fermer les récipients des produits après chaque utilisation.

Les produits doivent être stockés à l'écart de la chaleur, de toute source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires, etc.), des aliments et des enfants (crèches, écoles, etc.).

Ces mesures de prévention collectives doivent être complétées par le port des équipements de protection individuels (EPI) tels que un vêtement de travail à manches et jambes longues ou blouse à usage unique, des chaussures de sécurité, des gants avec manchettes offrant une protection contre le produit manipulé et des lunettes de protection ou un écran facial/visière en cas de projection oculaire notamment lors de la dilution du produit. Ces EPI peuvent être adaptés suivant le contexte de nettoyage/désinfection (agro-alimentaire, milieu de soins, etc.) et doivent être complétés en fonction des risques d'exposition identifiés.

Ces EPI doivent être entretenus et changés dès qu'ils présentent un signe de détérioration au risque de passage du produit.

Enfin, les salariés en charge du nettoyage doivent être formés et informés sur la procédure de nettoyage/désinfection mise en œuvre, la nature des produits manipulés, les conditions d'emploi, les risques liés à l'utilisation des produits, les mesures de prévention (port adéquat des EPI, respect des règles d'hygiène, etc.) et la conduite à tenir en cas d'accident.



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

6

Comment nettoyer les moquettes ?

Selon l'évaluation des risques de contamination des surfaces par le virus, différents moyens peuvent être employés.

En présence d'un risque faible de contamination, le dépoussiérage des moquettes peut être effectué au moyen d'un aspirateur équipé d'origine d'un filtre à très haute efficacité pour les particules aériennes dit HEPA (High Efficiency Particulate Air). Ce filtre retient les micro-organismes de l'air rejeté par l'aspirateur.

En présence d'un risque de contamination important, il convient de dépoussiérer les moquettes à l'aide d'un aspirateur de classe H (selon la norme IEC 60335-2-69) muni d'un filtre HEPA.

Si besoin, les moquettes sont nettoyées avec un produit contenant un tensioactif au moyen d'une shampoineuse munie d'un dispositif limitant les projections.

7

Quelles sont les recommandations concernant l'utilisation des appareils à vapeur ?

Les appareils de nettoyage à la vapeur sont aujourd'hui beaucoup commercialisés et permettent de nettoyer efficacement sans utiliser de produits détergents.

Dans le cadre de la pandémie, si l'utilisation de ces dispositifs peut paraître efficace du fait de la température de la vapeur d'eau, il faut néanmoins être vigilant sur le type d'appareil utilisé. En effet, un jet de vapeur trop puissant ou mal utilisé peut en effet créer une aérosolisation des particules virales et les remettre en suspension sans les détruire.

Les dispositifs de désinfection par la vapeur (DDV) qui peuvent être utilisés pour lutter contre le Covid-19 doivent revendiquer une action virucide en milieu de la santé humaine et répondre à la norme NF T72-110 « Procédés de désinfection des surfaces par la vapeur avec ou sans contact - Détermination de l'activité bactéricide, fongicide, levuricide, sporicide et virucide incluant les bactériophages » publiée en mars 2019.

Le respect de cette norme permet de s'assurer que le respect des préconisations de réglage et d'emploi données par le fournisseur ne génère pas d'aérosolisation des particules.



Épidémie de COVID-19

L'efficacité du DDV dépendant de nombreux facteurs (modèle de générateur de vapeur, pression, température, type d'accessoire, distance de positionnement de l'accessoire par rapport à la surface à traiter, vitesse de passage de l'accessoire), il appartient au fabricant de préciser les limites et précautions d'utilisation.

Les utilisateurs doivent recevoir la formation adéquate pour respecter l'intégralité des conditions d'application déterminées comme efficaces selon la norme.

✓ Concernant les défroisseurs de textiles utilisant la vapeur d'eau :

- Selon l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), il n'existe aucun protocole (température, type d'accessoire, distance entre l'accessoire et la surface, vitesse de passage) permettant de revendiquer une activité biocide de ces appareils. Une incertitude subsiste également sur la capacité de la pression de vapeur émise par les défroisseurs à mettre en suspension dans l'air les micro-organismes potentiellement présents sur les surfaces.
- D'après le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), si la matière de l'article peut le supporter, le traiter par un système de génération de vapeur d'eau type défroisseur, dont la température avoisine les 98 °C, permettrait de détruire le virus.

8

La désinfection par des lampes UV est-elle efficace pour tuer le Covid-19 ?

La Direction Générale de la Santé (DGS) a émis que ni le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), ni la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H), ni l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), ni l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ne recommandent à ce jour l'utilisation de « nettoyeurs UV » pour la décontamination des objets potentiellement contaminés.

Par ailleurs, les lampes UV ne doivent jamais être utilisées pour désinfecter les mains ou d'autres régions de la peau. Les rayons UV peuvent irriter la peau et abîmer les yeux. Se laver les mains à l'eau et au savon ou à défaut avec une solution hydroalcoolique, est le moyen le plus efficace de supprimer le virus.



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

9

Quelle est la persistance des virus dans l'eau de piscine et les milieux humides ?
Quel entretien pour limiter et maîtriser la prolifération des virus dans les piscines ?

✓ PERSISTANCE DES VIRUS DANS L'EAU DE PISCINE ET LES MILIEUX HUMIDES

Aucune étude concernant la survie du SARS-CoV-2 dans l'eau de piscine n'est disponible à l'heure actuelle. Pour autant, l'eau des piscines ne semble pas un lieu propice pour la survie et le développement des virus, sous réserve du respect des normes de désinfection et des comportements individuels adaptés. Les virus qui possèdent une enveloppe (virus grippaux ou virus de la famille des coronavirus) sont trop fragiles et survivent trop peu longtemps dans le milieu extérieur pour se transmettre dans les piscines.

Les virus ne peuvent pas se répliquer en dehors des tissus de leur hôte et ne peuvent pas se multiplier dans l'environnement. Par conséquent, la présence de virus dans une piscine est le résultat d'une contamination directe par les baigneurs, qui peuvent excréter des virus par des rejets fécaux non intentionnels ou par la libération de fluides corporels tels que la salive, le mucus ou les vomissures.

La transmission par ingestion (en buvant la tasse) est la plus fréquente, mais elle peut également se faire par les muqueuses oculaires du fait de l'irritation par les substances chimiques qui, par frottement, provoquent des lésions superficielles (conjonctivite des piscines). De la même façon, la peau lésée peut favoriser la contamination, à la faveur d'effractions cutanées, ou du fait du ramollissement provoqué par un séjour prolongé dans l'eau, au contact avec des surfaces souillées.

✓ ENTRETIEN ET MAÎTRISE DE LA PROLIFÉRATION DES VIRUS DANS LES PISCINES

Il convient d'établir un plan de nettoyage et désinfection des sols et surfaces qui correspond au protocole habituellement mis en œuvre dans l'établissement, renforcé pour les zones sensibles fréquemment touchées par les baigneurs et le personnel et, complété de mesures de prévention supplémentaires, à savoir :

- L'entretien des sols de l'ensemble des locaux, des plages de bassin, etc. doit être réalisé au quotidien suivant le protocole habituellement utilisé dans l'établissement en respectant la chronologie suivante : nettoyage (détergence) puis rinçage à l'eau puis désinfection et enfin séchage à l'air libre.
- Commencer le nettoyage des locaux par les zones plus « propres » vers les zones plus « sales ».
- Aérer les locaux pendant et après les opérations de nettoyage et désinfection.
- Ne pas utiliser d'aspirateurs à poussières sauf s'ils sont munis d'un filtre à très haute efficacité pour les particules aériennes (HEPA) ou de type « rotowash ».



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

- Réaliser une désinfection renforcée (plusieurs fois par jour) pour les zones fréquemment touchées : poignées et loquets de porte, interrupteurs, douches, lavabos, casiers, vestiaires et cabines de change, etc.)

Le nettoyage et la désinfection peuvent être effectués avec un produit combiné (= 2 en 1), conforme à la norme virucide NF EN 14476. Il faudra suivre les instructions du fabricant relatives à l'utilisation du produit (concentration, temps de contact, etc.).

En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme NF EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée peut être utilisée.

L'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur est à éviter afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalés et ainsi irriter les voies respiratoires (sinon, régler le vaporisateur afin d'avoir un jet à grosses gouttes).

Le personnel réalisant les opérations de nettoyage et désinfection portera des équipements de protection individuels adaptés aux produits manipulés tels que vêtements de protection, gants, lunettes de protection, etc.

En complément, il faudra respecter strictement les normes de désinfection pour traiter les eaux de piscine de façon à inactiver les micro-organismes dont les virus. L'eau des piscines publiques doit être filtrée, désinfectée et désinfectante. Les traitements de l'eau, lorsqu'ils sont bien maîtrisés, permettent de répondre aux normes physiques, chimiques et microbiologiques fixées par la réglementation sanitaire (Code de la santé publique) et sont capables d'éliminer les micro-organismes dont les virus. Le chlore, utilisé dans les piscines publiques, est le produit le plus employé car il cumule efficacité et facilité d'utilisation.

Ces mesures de désinfection doivent s'accompagner des règles strictes en matière d'hygiène, de comportement des baigneurs (bonnet, douches, pédiluves, absence de troubles digestifs) et de distanciation physique dans les bassins et les espaces d'une piscine collective.



Épidémie de COVID-19

FAQ : COVID-19 ET NETTOYAGE EN ENTREPRISE

10

Comment éliminer les déchets (lingettes, masques, etc.) utilisés en entreprise dans le cadre de la pandémie Covid-19 ?

Hors milieu médical ou prise en charge d'un patient COVID-19, les déchets sont placés dans un sac en plastique fermé, lui-même placé dans le sac des déchets ménagers. Il convient de s'assurer du ramassage régulier des poubelles.

✓ Références documentaires :

- Nettoyage en entreprise – Foire aux questions, Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), mis à jour le 15 mai 2020.
- Covid 19 – Nettoyage et désinfection des locaux, Note technique Carsat Sud-Est, avril 2020.

Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés – Covid-19, Ministère du Travail, 9 mai 2020.

- Covid-19 : Protocole de nettoyage des locaux, CMAIC, 28 avril 2020, téléchargeable via le lien <https://www.cmaic.fr/Documentation>.
- Avis relatif à l'analyse des risques de contamination de la population par le virus SARS-CoV-2 via les matières textiles dans le cadre de la préparation de la phase de déconfinement, Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), 6 mai 2020.
- Avis relatif au risque de transmission hydrique du SARS-CoV-2 dans l'eau des piscines publiques et leur environnement, Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H), 9 mars 2020.
- Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives – Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19, Ministère des sports, 26 mai 2020.
- Coronavirus Covid-19 – Protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des établissements de bain, Agence Régionale de Santé Bretagne, 12 mai 2020.